

VIDE GRENIER

SAINT AUGUSTIN DES BOIS

Règlement :

- 1) Le vide grenier de St Augustin des Bois est organisé par l'Association Familles Rurales. Il a pour objet la transaction entre particuliers. L'accueil des exposants se fera à partir de 7 heures.
- 2) Il sera possible de s'inscrire le jour même sous réserve de places disponibles et après acceptation du présent règlement.
- 3) Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de l'exposition (ceci sans aucune indemnisation) ou qui ne respecterait pas le cadre mis à leur disposition ainsi que le matériel le cas échéant.
- 4) Installation des exposants : il sera interdit de changer les emplacements, seule l'association sera habilitée à le faire si nécessaire. Toutefois, si plusieurs familles veulent être côte à côte, il suffira de le préciser à la réservation. En dehors des emplacements délimités il sera interdit d'ajouter des tables ou autres, d'empêcher toute circulation dans les allées.
- 5) Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'association ne peut être tenue responsable en cas de perte, vol, casse ou en cas de litige avec les services fiscaux, douaniers et contributions.
- 6) Les exposants devront laisser leur emplacement propre et ne pourront pas laisser sur place des objets invendus.
- 7) Toute annulation par l'exposant pour cas de force majeure sera prise en compte, **uniquement** si elle survient 8 jours minimum avant le vide grenier.
- 8) En cas de force majeure entraînant la suppression de la manifestation, les exposants ne pourront exercer aucun recours, à quelque titre que ce soit, contre les organisateurs.
- 9) Le retour du bulletin d'inscription signé entraîne l'acceptation du présent règlement.

Bulletin d'inscription

Nom..... Prénom.....

Né(e) le.....à (Dépt)..... Ville.....

Adresse.....

CP..... Ville.....

Tél.....Email.....

Pièce d'identité n°.....

Délivrée le..... par.....

N°d'immatriculation de mon véhicule.....

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant

- de ne vendre que des objets personnels et usagers

- de ne pas avoir participé à 2 autres vide-greniers dans l'année

Je réserve :

7€ x emplacements de 3ml pour un total de€

Date et signature

Joindre **obligatoirement** à ce bon complété et signé :

- une photocopie **recto verso** de la carte d'identité ou passeport (celle des parents pour les enfants)

- un chèque du montant de la réservation, libellé à l'ordre de Familles Rurales Saint Augustin des Bois

Envoyez le tout à l'adresse suivante : CATHERINE Danielle
les Hayes Traversennes
49170 Saint Augustin des Bois